

#### Fiche 19 : Améliorer la gestion quantitative de l'eau

#### 19.1. Les problématiques identifiées

La question de l'eau potable est ressortie comme étant un enjeu important dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais. Cela concerne plusieurs problématiques.

Tout d'abord, il y a des territoires déficitaires en eau (Pays de Saint-Malo, bassin rennais). Pour pouvoir répondre à leurs besoins, ils importent de l'eau de territoires ruraux (Pléven et Rophémel). Cependant, compte tenu de leur développement, leurs besoins vont augmenter. Dans les années à venir, cela pourra potentiellement devenir une source de conflit. En effet, les débats ayant eu lieu lors de la CLE du 14 avril 2017 à Collinée sur l'étude besoin ressource réalisée par Eau du Pays de Saint-Malo montre que c'est un sujet sensible.

Dans les années à venir, les quantités d'eau vont devenir une problématique importante compte tenu du changement climatique. Il va y avoir de plus en plus d'évènements de sécheresse, des précipitations différenciées... qui vont créer des contraintes pour les territoires en termes de gestion quantitative de la ressource. Il a été fait le choix, compte tenu de l'urgence, de privilégier l'usage de l'eau potable au détriment de la nature. Cependant, dans les années à venir, il sera nécessaire de trouver un arbitrage entre les usages pour préserver la ressource.

Enfin, les échanges d'eau entre les territoires et la préservation de la ressource soulèvent également la question de la sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo. Actuellement, Eau du Pays de Saint-Malo est sécurisée par le SMAP. Le SMG 35 a financé le doublement de la canalisation sous la Rance pour sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo. Cependant, la question se pose de savoir s'il ne serait pas plus pertinent d'envisager que le SDAEP 22 sécurise ce territoire compte tenu du fait que les installations existent déjà. De plus, cela serait moins coûteux.

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, le **SPIR est également structurellement déficitaire en eau**. Pour pouvoir répondre à ses besoins, en constante augmentation compte tenu de l'accueil de nouvelles populations, il importe de l'eau du département des Côtes d'Armor (Dinan Agglomération). Il existe donc un enjeu concernant les quantités d'eau sur le SPIR, mais ce territoire est sécurisé par le SMG 35. Il sera notamment sécurisé dans le cadre du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour mieux gérer les quantités d'eau dans les années à venir.





Cependant si cela se maintien, il y aura des coûts environnementaux très élevés. Il est nécessaire de mettre en place une concertation pour arbitrer entre les usages et préserver le milieu naturel.



L'association internationale pour l'eau (IWA) a développé un réseau de villes « eau responsables ». Les collectivités peuvent adhérer aux principes de territoires dits « eau-responsables ». Dix-sept principes ont été élaborés par l'association internationale de l'eau. Ces principes sont à l'interface entre gestion de l'eau et l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas d'un label ni d'une charte. Les principes sont structurés autour

de 4 niveaux d'actions pour que les acteurs du milieu urbain puissent parvenir à une gestion durable de l'eau sur leur territoire. Les quatre niveaux d'actions sont :

- Des services d'eau durables pour tous (régénérer les milieux, réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées...)
- <u>Une conception urbaine sensible à l'eau</u> (permettre des services d'eau durables, améliorer la qualité de vie avec de l'eau visible...)
- <u>Une ville connectée à son bassin versant</u> (planifier pour garantir la ressource en eau et atténuer la sécheresse, se préparer aux événements extrêmes, protéger la qualité de la ressource en eau)
- <u>Des communautés « eau-responsables »</u> (des citoyens impliqués, des professionnels consciences des co-bénéfices de l'eau, des pouvoirs publics pro-actifs...)

En 2017, une douzaine de collectivités françaises ont signé des principes visant à les faire progresser ensemble pour des territoires toujours plus « eau-responsable ». En France, l'association internationale pour l'eau et la section territoriale de l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) s'associent au GRAIE (Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les infrastructures de l'eau) pour encourager les élus à adopter et signer les principes de l'IWA pour des territoires « eau-responsables ». Ces principes constituent un véritable livre blanc dans une approche de territoire, à partager entre les communes et structures intercommunales chargées de la gestion de l'eau mais aussi des compétences directement concernées : l'urbanisme, la voirie, l'habitat, les espaces verts, le développement durable... L'objectif de ces principes est d'encourager des actions collaboratives soutenues par une vision commune.

Il est nécessaire d'engager une véritable concertation avec l'ensemble des usagers de l'eau pour pouvoir anticiper les conséquences du changement climatique.

## Points de vigilance

L'arbitrage entre les usages de l'eau et la préservation du milieu est essentiel. L'arbitrage entre les différents usages pourra être source de tensions, cependant, il est important d'engager ces discussions dès à présent afin de ne pas être pris au dépourvu.

La question du changement climatique et de l'arbitrage entre les usages amènera aussi à s'interroger sur les conséquences du développement de certains territoires alors même qu'ils ne disposent pas des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins. Cela permettra de renforcer la solidarité entre urbain et rural mais aussi la solidarité entre amont et aval.



19.3.ACTION 4	Etudier les volumes disponibles et sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo
Enjeu	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
Public concerné	Producteurs et distributeurs d'eau potable, SMG 35, SDAEP 22, EPCI, Pays
Objectifs	Identifier les volumes disponibles pour répondre aux développements des territoires Identifier la solution la plus pertinente pour sécuriser le territoire d'Eau du Pays de Saint-Malo Mettre en place une concertation entre les producteurs, les EPCI, les distributeurs et les Pays (porteurs des SCOT) sur les besoins à venir et les quantités disponibles
	Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, certains territoires sont déficitaires en eau. Il s'agit notamment du bassin rennais, d'Eau du Pays de Saint-Malo et du SPIR <sup>5</sup> . Au-delà du changement climatique qui va renforcer la problématique des quantités d'eau, il existe une autre problématique. En effet, Saint-Malo et Rennes sont des territoires qui poursuivent leur développement alors même qu'ils ne disposent pas actuellement des ressources suffisantes pour répondre à leur besoin.  - Se concerter pour connaître les volumes d'eau disponibles sur le territoire
	Eau du Pays de Saint-Malo a réalisé une étude « besoin-ressource ». Il s'agit d'un <b>travail prospectif pour identifier les besoins en eau du territoire dans les années à venir</b> . Cette étude a mis en avant que les besoins en eau du territoire vont fortement augmenter. Il y a un déficit structurel sur Eau du Pays de Saint-Malo. A partir de 1 <sup>er</sup> janvier 2018, Eau du Pays de Saint-Malo importera 1 million de m³ par an du SMAP pour répondre à ses besoins. L'étude a mis en avant que d'ici 2030, Eau du Pays de Saint-Malo aura besoin d'importer environ 4 millions de m³ pour répondre à ses besoins. Cela pose la question de savoir où Eau du Pays de Saint-Malo pourra aller chercher ces quantités d'eau.
Modalités de mises en œuvre	Le SDAEP 22 va réaliser une étude à l'échelle du département des Côtes d'Armor pour connaître les quantités d'eau disponibles sur le département et les besoins à venir. Cette étude permettra de déterminer les quantités d'eau disponibles sur le territoire et de savoir si le département des Côtes d'Armor pourra fournir des quantités d'eau plus importantes à Eau du Pays de Saint-Malo dans les années à venir.
	Le développement des territoires urbains, Rennes et Saint-Malo, nécessite de s'interroger sur l'évolution des besoins en eau dans les années à venir. Une fois que l'augmentation potentielle des besoins aura été déterminée, il sera possible de <b>réfléchir sur les solutions pour trouver les volumes d'eau nécessaires.</b> A l'heure actuelle, le SDAEP 22 et le SMAP ne peuvent pas garantir qu'ils pourront fournir 4 millions de m³ au Pays de Saint-Malo à l'horizon 2030.
	- <u>Sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo</u> La question de l'approvisionnement en eau potable du périmètre d'Eau du Pays de Saint-Malo nécessite également de s'interroger sur <b>la sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo.</b> Cela soulève plusieurs questions et nécessitent la mise en place d'un échange entre les acteurs en présence, Eau du Pays de Saint-Malo, le SMG 35 et le SDAEP 22.
	Il existe des syndicats départementaux d'adduction en eau potable à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor. L'une de leur mission est de sécuriser l'alimentation en eau potable. Pour cela, ces syndicats perçoivent une redevance réseau et interconnexion prélevée sur la facture d'eau des usagers. Eau du Pays de Saint-Malo est sécurisé par le SMG 35. Cependant, les travaux de sécurisation du territoire sont extrêmement coûteux.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Carte présentant les différents territoires de l'eau en annexe 8



C'est pourquoi, le SMG 35 finance le doublement de la canalisation sous la Rance pour sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo depuis le département des Côtes d'Armor. Le SMG 35 finance actuellement un projet d'aqueduc Vilaine Atlantique. Ce projet permettra de sécuriser le département d'Ille-et-Vilaine hormis Eau du Pays de Saint-Malo.

Actuellement Eau du Pays de Saint-Malo est sécurisé par le département des Côtes d'Armor car les réseaux ont été conçus ainsi. Le SMG35 finance les travaux pour renforcer la sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo. Aujourd'hui une question se pose de savoir si le SDAEP 22 ne devrait pas sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo. Cela pourrait passer par une adhésion d'Eau du Pays de Saint-Malo au SDAEP 22 et par le prélèvement de la redevance réseaux et interconnexion sur Eau du Pays de Saint-Malo par le SDAEP 22. Une autre solution envisageable est que la redevance soit perçue par le SMG 35 et qu'une contrepartie soit reversée au SDAEP 22 par le SMG35.

Une autre solution a été évoquée lors du bureau de la Commission Locale de l'Eau le 10 novembre 2017. Le raccordement de l'usine de Villejean depuis le barrage d'Arzal grâce à l'Aqueduc Vilaine Atlantique permettra de sécuriser le bassin rennais. Dans ce contexte, il pourrait être possible de réfléchir à une solidarité qui passe par Rophémel. L'eau produite à Rophémel pourrait partir vers la Côte d'Emeraude, voir jusqu'à Côte de Penthièvre, notamment en période estivale. Dans la perspective de la connexion Vilaine Atlantique, Rophémel pourrait permettre de sécuriser la Côte d'Emeraude.

La sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo est une question importante qui nécessite la mise en place d'une concertation entre Eau du Pays de Saint-Malo, le SMG 35 et le SDAEP 22.

## Points de vigilance

Il est important d'anticiper le développement des territoires et notamment le développement du bassin rennais et du Pays de Saint-Malo à l'avenir et d'identifier les volumes d'eau disponibles et les besoins. Cela permettra de mettre en avant si dans les années à venir ces territoires seront confrontés à un déficit d'eau.

La sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo soulèvera une problématique principale concernant le financement. Cela posera la question de l'adhésion d'Eau du Pays de Saint-Malo (ou des distributeurs d'eau potable situés dans le périmètre d'Eau du Pays de Saint-Malo) au SDAEP 22 ou au SMG 35. Si Eau du Pays de Saint-Malo adhère au SMG 35 et que le SDAEP 22 sécurise Eau du Pays de Saint-Malo, il faudra déterminer les contreparties que le SMG 35 peut fournir au SDAEP 22 pour cette sécurisation.

La sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo par Rophémel pourrait être une solution envisageable une fois que la connexion Vilaine Atlantique sera établie. Cependant, c'est une solution très coûteuse. Il faudra donc faire un arbitrage entre les différentes solutions et déterminer la plus avantageuse.



19.4.ACTION 5	Travailler sur les économies d'eau
Enjeu	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
Public concerné	Producteurs et distributeurs d'eau potable, SMG 35, SDAEP 22
Objectifs	Poursuivre le travail engagé sur les économies d'eau pour préserver la ressource
	Mieux gérer les quantités d'eau disponible
	Le travail sur les économies d'eau peut être réalisé à plusieurs échelles et avec différents acteurs
	- <u>Des programmes d'économies d'eau à destination des usagers</u> Depuis plusieurs années, les quantités d'eau consommées par les citoyens sont en baisse. Cela
	permet de préserver la ressource et de mieux gérer les quantités d'eau disponibles. Une meilleure
	gestion des quantités d'eau passe donc par la mise en place de programmes d'économies d'eau
	à destination des usagers. Certains services de distribution d'eau potable ont déjà engagé ce type
	de programme dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.
	Le syndicat intercommunal des Eaux de Beaufort a lancé une campagne
	Les Eoux de Beoufort pour sensibiliser les usagers. Cette campagne de sensibilisation présente
	les bons gestes pour économiser l'eau (fermer les robinets entre chaque lavage). Le syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort a également
	réalisé une vidéo de prévention intitulé « ensemble, économisons l'eau ».
	·
	La Collectivité Eau du Bassin Rennais a également lancé le programme
	Ecodo dont l'objectif est d'économiser de l'eau potable à toutes les étapes  JUSTE L'EAU QU'IL FAUT! du cycle de l'eau (production, distribution, consommation). L'objectif du
	du cycle de l'edd (production, distribution, consommation). L'objectif du
	programme est d'économiser 1,6 millions de m³ d'ici 2020. Plusieurs plaquettes et vidéos ont été réalisées dans le cadre du programme Ecodo pour donner des conseils aux usagers domestiques
	pour économiser l'eau. Le programme Ecodo sensibilise également les scolaires aux économies et
	à la protection de la ressource.
Modalités de	
mises en œuvre	La sensibilisation des usagers est essentielle pour préserver la ressource en eau et mieux gérer les
	quantités d'eau disponibles notamment avec le changement climatique. L'une des premières
	actions à mettre en œuvre est de faire un état des lieux des actions engagées par les distributeurs d'eau sur le territoire pour sensibiliser les citoyens. Cela peut passer par exemple par l'envoi d'un
	courrier aux différentes structures concernées pour recenser les bonnes pratiques et les partages.
	- Mieux repérer les fuites
	Une autre solution évoquée pour réaliser des économies d'eau, c'est de <b>mieux repérer les fuites</b>
	concernant la production et la distribution d'eau potable. En Ille-et-Vilaine, une amélioration du rendement de 1% permettrait d'économiser 1 million de m³. Dans le périmètre du SAGE Rance
	Frémur baie de Beaussais, les producteurs et les distributeurs d'eau potable respectent les taux de
	rendements fixés par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, cependant, il est encore possible
	d'améliorer la situation.
	De plus, de nombreuses collectivités vont devoir réaliser des investissements
	importants, sur les réseaux dans les années à venir. Ces investissements seront essentiels pour limiter les fuites d'eau. Cependant, certains territoires ruraux ne
	disposent pas des ressources suffisantes pour renouveler leur réseau. Le SMG 35 a
	réalisé une étude sur la gestion patrimoniale des collectivités. Elle a montré qu'il n'y
	avait pas de mauvaise gestion technique et financière par les collectivités, mais il
	existe des disparités territoriales entre urbain et rural. Le SMG 35 envisage <b>d'apporter un appui</b>
	aux territoires fragiles financièrement pour les aider à renouveler leur réseau.



L'un des scénarios étudiés dans le cadre de l'étude consiste à augmenter la taxe réseau et interconnexion de 2 centimes pour financer les travaux sur les collectivités fragiles financièrement. Cela représente 7000 km de réseaux.

Le 9 août 2017, le ministre de la Transition écologique et solidaire et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ont présenté en conseil des ministres des actions concrètes pour encourager la sobriété des usagers et réguler la ressource en amont, grâce à l'innovation. Parmi les actions pour encourager la sobriété des usages et l'innovation, il y a la poursuite des investissements des collectivités pour accentuer la maintenance des réseaux afin de réduire au maximum les fuites dans les canalisations.

#### - Nouvelle gestion de l'eau

La réalisation d'économies d'eau passe également par une nouvelle gestion de l'eau potable. En effet, certains usages peuvent être couverts par de l'eau qui n'a pas transité par les tuyaux. Il est nécessaire de travailler notamment sur l'utilisation de l'eau pluviale et sur le recyclage des eaux usées.

En décembre 2015, l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) a élaboré un guide sur la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie. Le guide s'adresse aux particuliers, aux acteurs de la construction et de l'urbanisme et aux responsables et gestionnaires des services eaux et assainissement. Ce document fournit une synthèse des connaissances actuelles sur le sujet et il présente un ensemble d'informations et de recommandations pour la réalisation d'un projet. Pour économiser l'eau, il est important de développer l'utilisation de l'eau pluviale.

Une autre piste possible pour certains usages de l'eau est de recycler les eaux usées. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) permet à la fois d'économiser les ressources en amont en les réutilisant mais aussi de diminuer le volume des rejets pollués. La REUT s'inscrit dans la nouvelle économie circulaire et s'appuie sur le principe que tous les usages ne nécessitent pas une eau de qualité. En France, plusieurs exemples de recyclage existent (Pornic, Clermont-Ferrand) ... L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé, en 2016, un appel à projet à destination des collectivités et des industriels qui réalisent des études et des travaux visant à réutiliser l'eau usée traitée. Cet appel à projet était doté de 7 millions d'euros et 55 dossiers ont été déposés. Dans les années à venir, il sera nécessaire de renforcer la réutilisation des eaux usées traitées compte tenu du stress hydrique de certaines zones ou de l'urbanisation intensive. Dans l'Union Européenne, la REUT a été estimé à 1 milliard de m³ par an en 2006, soit 2,4% des effluents traités. L'objectif serait de développer la REUT pour atteindre 6 milliards de m<sup>3</sup> par an en 2025. A Milan, l'irrigation des cultures agricoles consommaient près de 70% des ressources en eau. Pour sécuriser l'économie agricole et faire face aux sécheresses, la ville a cherché une solution durable d'irrigation des terres agricoles. Il a été fait le choix d'irriguer les champs grâce aux eaux usées recyclées. Cela a permis de concilier les enjeux économiques et la protection du milieu naturel.

# Points de vigilance

Pour réaliser des économies d'eau, il est indispensable de renouveler les réseaux vieillissants. Il est essentiel de s'assurer que les structures de distribution auront les moyens de renouveler leurs réseaux le moment venu, sinon des solutions devront être trouvées pour accompagner ces structures. Avec la prise de compétence eau potable et assainissement par les EPCI, ces réflexions seront à mener à l'échelle des EPCI.

Certains territoires vont connaître un accroissement de leur besoin en eau dans les années à venir. Cependant, avant de rechercher de nouvelles ressources, il faut travailler sur une amélioration du rendement des producteurs et des distributeurs.

Les programmes d'économies d'eau constituent une solidarité vis-à-vis de la nature. Cette solution permettrait donc de renforcer la solidarité non marchande dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.